

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent du développement social et économique présente son deuxième rapport :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 31 janvier 2011.

Question à l'étude :

Le projet de loi 14 — *Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'achat de médicaments sur ordonnance (contrôle de certains médicaments couverts et modifications diverses)/The Prescription Drugs Cost Assistance Amendment Act (Prescription Drug Monitoring and Miscellaneous Amendments)*

Composition du Comité :

- M. ALTEMEYER;
- M^{me} DRIEDGER;
- M. GOERTZEN;
- M^{me} la ministre MARCELINO;
- M. MARTINDALE;
- M. NEVAKSHONOFF (président);
- M^{me} la ministre OSWALD;
- M. PEDERSON;
- M. REID;
- M^{me} ROWAT;
- M. SARAN.

Le Comité a élu M. ALTEMEYER à la vice-présidence.

Exposé oral :

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 14 — *Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'achat de médicaments sur ordonnance (contrôle de certains médicaments couverts et modifications diverses)/The Prescription Drugs Cost Assistance Amendment Act (Prescription Drug Monitoring and Miscellaneous Amendments)* :

D^r William D. B. Pope

Collège des médecins et chirurgiens du Manitoba

Exposé écrit :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 14 — *Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'achat de médicaments sur ordonnance (contrôle de certains médicaments couverts et modifications diverses)/The Prescription Drugs Cost Assistance Amendment Act (Prescription Drug Monitoring and Miscellaneous Amendments)* :

D^r John E. Gray

Association canadienne de protection médicale

Projet de loi étudié et dont il a été fait rapport :

(N^o 14) — *Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'achat de médicaments sur ordonnance (contrôle de certains médicaments couverts et modifications diverses)/The Prescription Drugs Cost Assistance Amendment Act (Prescription Drug Monitoring and Miscellaneous Amendments)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Le président,

Rapport présenté par :

M. NEVAKSHONOFF

Le 31 janvier 2011